République Française



Ministère chargé des Transports

Direction Régionale et Interdépartementale

de l'Equipement et de l'Aménagement

ILE DE FRANCETère chargé des Transports

Licence n° 2014/11/0000541

pour le transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui ou la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, assuré par des véhicules n'ayant pas l'obligation de détenir une licence communautaire

Copie conforme n° 0002

La présente licence autorise (1)

JUGURTHA EXPRESS TRANSPORT 25 BOULEVARD LEFÈVRE

93600 AULNAY SOUS BOIS

n° SIREN

799886965

à effectuer avec les véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, y compris celle des remorques, sous réserve des mentions spécifiques ci-dessous, des transports de marchandises par route pour compte d'autrui y compris le déménagement ou de la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, tels que définis dans le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises.

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE EN ILE-DE-FRANCE LE TITRE RESTE VALABLE

La présente licence est valable du

10/02/2014

09/02/2019

Délivrée à PARIS(FRANCE)

le

19/02/2014

Pour le préfet de la région Île- de- France, Préfet de Paris et par délégation,

Le chef de bureau

(2)

Quan

Richard JANIAK

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.